

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 28 mars 2024

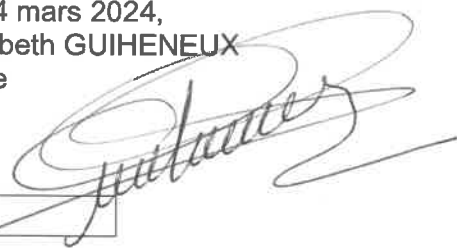
A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Finances – Subventions 2024 aux associations et organismes divers ;**
- **Désaffectation de la piscine Caneton ;**
- **Résidence Seniors et logements locatifs sociaux – Approbation du projet ;**
- **Travaux rue de la Rennes – Attribution du marché de voirie ;**
- **Travaux 34 rue de Nantes – Lot menuiseries ;**
- **Indemnité de gardiennage de la Basilique ;**
- **Indemnités des élus ;**
- **Budget primitif 2024 :**
 - **Budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques - Budget Primitif 2024 ;**
 - **Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de La Grange) - Budget Primitif 2024 ;**
 - **Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie - Budget Primitif 2024 ;**
 - **Budget principal - Budget Primitif 2024 ;**
- **Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs ;**
- **Affaires diverses.**

Le 14 mars 2024,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24

Quorum : 13

Présents : 18

Représentés : 04

Votants : 22

Date de la convocation : 14 mars 2024 | Date de l'affichage : 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DY LIS – Lionel COSSON –

Pouvoirs : Mathieu VINCENT pouvoir à Élisabeth GUIHENEUX - Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Natacha LEVAVASSEUR pouvoir à Carine GERMOND – Sébastien LAMY pouvoir à Hervé PATY -

Excusés : Idrys CLARAC – Eva CONTRERAS -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2024 – 28 - DÉMISSION de Julien CABARET, conseiller municipal – (Nomenclature : 5.1) -
Mme le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 19 mars 2024, Julien CABARET, conseiller municipal, a fait part de sa démission du Conseil Municipal afin de prendre une année sabbatique.
Le conseil municipal prend acte de cette information.

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -
Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2024 – 29 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2024-08D du 15 février 2024 portant reprise de la concession n° 3114 appartenant à la famille VILLEFEU – TROCHON

2024-09D du 15 février 2024 portant reprise de la concession n° 7200 appartenant à la famille MOREL – MIGNOT

2024-10D du 15 février 2024 portant reprise de la concession n° 3010 appartenant à la famille MERLET – BRANJONNEAU

2024-11D du 15 février 2024 portant reprise de la concession n° 7028 appartenant à la famille RENAUT – FOUILLEE

2024-12D du 15 février 2024 portant reprise de la concession n° 3210 appartenant à la famille GAUTIER – MEIGNAN

2024-13D du 19 février 2024 portant reprise de la concession n° 3068 appartenant à la famille GENDRON – GASTEL

2024-14D du 21 février 2024 portant signature d'un contrat d'entretien des bacs à graisse du restaurant scolaire et de la fosse toutes eaux du terrain de base-ball avec la société SAPIAN (Coût annuel : 1 592,40 € TTC)

2024-15D du 21 février 2024 portant signature d'un contrat pour la vérification des systèmes de sécurité incendie pour le centre social avec la société SOCOTEC (Coût de la prestation : 456 € TTC)

2024-16D du 8 mars 2024 portant attribution d'une subvention pour le changement des menuiseries sur le bâtiment situé au 3 bis rue Jean-Marie de la Mennais appartenant à Mme BRUNEAU Maryvonne (montant de la subvention : 2 598,38 €)

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 30 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
15/01/2024	8 rue du Huit-Mai	AO 140
16/02/2024	Rue de Vignouse	AO 192
16/02/2024	53 faubourg de Vitré	AN 183-145-132-130-127-97
21/02/2024	10 rue de Nantes	AP 329
17/02/2024	17 avenue de La République	AZ 120
07/03/2024	Rue des Deux Gares	AO 243
07/03/2024	Rue des Deux Gares	AO 244

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N ° 2024 – 31 - FINANCES – Subventions 2024 aux associations et organismes divers – (Nomenclature : 7.5) -

Mme le Maire précise que, comme chaque année, il convient d'étudier les demandes de subventions pour les catégories suivantes :

- **Associations scolaires et parascolaires (dont subventions versées pour l'école La Providence) ;**
- **Associations sportives (sports compétition) ;**
- **Associations sportives (sports loisirs) ;**
- **Autres associations.**

Carine GERMOND, adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance, des affaires scolaires et périscolaires, et de la sécurité routière, indique qu'elle a participé ce jour à une réunion du conseil d'école de l'école Brisou-Pellen.

Elle propose au Conseil Municipal d'augmenter la subvention des sorties scolaires de 18 € à 20 € par élève pour l'ensemble des écoles publiques et privée (Sonia Delaunay, Brisou-Pellen et La Providence), étant donné l'augmentation des coûts sur les transports liée à l'inflation. Un vote est effectué à sa demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (18 voix contre l'augmentation de la subvention relative aux sorties scolaires, et 4 voix pour : Carine GERMOND, Brigitte DARRICAU, Natacha LEVAVASSEUR, Pascale GRIFFON),

- **DÉCIDE de maintenir la participation de la ville pour les sorties scolaires à 18 € par élève.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (3 votes contre : Carine GERMOND, Brigitte DARRICAU, Natacha LEVAVASSEUR),

- VALIDE les critères d'attribution des subventions pour les associations sportives comme suit (à l'identique depuis 2015) :

La Guerche de Bretagne		Availes sur Seiche, Bais, Drouges, Moussé, Moutiers, La Selle Guerchaise, Rannée, Visseiche		Autres communes		
- 21 ans	+ 21 ans	- 21 ans	+ 21 ans	- 21 ans	+ 21 ans	
31,00 €	15,50 €	20,67 €	10,33 €	15,50 €	7,75 €	Sport compétition
15,50 €	7,75 €	10,33 €	5,17 €	7,75 €	3,88 €	Sport loisirs

- VOTE les subventions aux associations selon le détail mentionné comme suit :

art. 65748

	NOM DES ASSOCIATIONS	Subvention 2024 sollicitée	Commentaires 2024	Subvention 2024 votée	Observations
SPORTS COMPETITION	KORRIGANS BASKET CLUB GUERCHAIS	2 800,00 €	Salle de La Vannerie utilisée environ 22 H par semaine Location salle Collège des Fontaines 12,70 € x 1 H 30 par semaine Projets : - Création section loisirs - Création microbasket (1 séance par mois) - Proposer des rencontres babybasket	2 294,00 €	
	LES JONGLEURS GYMNASTIQUE	6 400,00 €	Salle de La Vannerie utilisée 42 H par semaine 3 compétitions organisées à La Guerche Déplacement pour compétition nationale	6 200,00 €	
	LES JONGLEURS GYMNASTIQUE	2 312,40 €	Devis pour acquisition place d'accès et de parade pour barres asymétriques et fixes avec scellement = 1 599€ HT + housse PVC pour matelas de chute = 328 €, soit 1927 € HT (2 312,40 € TTC)	0,00 €	Acquisition à financer sur les fonds propres de l'association
	TWIRLING SPORT	800,00 €	Salle de la Vannerie utilisée 12 H par semaine hors vacances scolaires + Salle de Moutiers occasionnellement Projets : - Achat de justaucorps - Achat de tee-shirts pour les nouveaux adhérents - Achat de matériel - Frais de déplacement + frais de logements des bénévoles	470,17 €	
	TENNIS DE TABLE GUERCHAIS	500,00 €	Salle de la Vannerie utilisée 12 H par semaine Achat de 2 tables d'arbitrage + marqueurs + filets et coupes	465,00 €	

RC RANNEE-LA GUERCHE-DROUGES-MOUSSE (FOOTBALL)	12 000,00 €	447 adhérents déclarés par l'association (avec 14 doublons et 1 triplon déduits = 431 adhérents)	8 264,08 €
AQUA CLUB	700,00 €		452,08 €
AQUA CLUB		Piscine utilisée 3 H par semaine (location facturée par Vitré Communauté) Remboursement frais sur présentation des factures	5 000,00 €
DOJO GUERCHAIS (JUDO)	2 850,00 €	Salle de la Vannerie (dojo) utilisée 11 H par semaine Projets : - Action sur le sport santé	2 182,92 €
DOJO GUERCHAIS (JUDO)		Demande supplémentaire : habillement = 2 246,40 €	0,00 €
LA GUERCHE ARTS MARTIAUX	1 000,00 €	Salle de la Vannerie (dojo) utilisée 12 H par semaine + stages journée ou week-end	529,58 €
BASE BALL LES HAWKS	4 000,00 €	Utilisation des terrains et des salles en hiver (32 H par semaine) entretien terrains et traçage (agents communaux) Demande = 1000 € par événement d'exception (x 3 en 2023 et 2024 ; 4 en 2022) Projets : - Voyage au Canada en 2025	3 714,83 €
BASE BALL LES HAWKS		Location salle St-Jo saison 2022/2023 : 520 € en 2023	520,00 €
BASE BALL LES HAWKS	3 000,00 €	Demandé = 1 000 € par événement d'exception (4 en 2022 = tournois nationaux et interligues; 3 en 2023) Hawks challenge les 25 et 26 mai 2024 - Hawks Trophy les 8 et 9 juin + Open Hawks les 15 et 16 juin	3 000,00 €
TENNIS CLUB GUERCHAIS		Pas de détail sur le montant demandé Utilisation de la salle de tennis Projets : - PADEL - Organisation tournoi en juin - Organisation Urban tennis 2024	1 433,75 €
BADMINTON GUERCHAIS	890,00 €	Utilisation de la salle de La Vannerie 9 H par semaine	787,92 €
LA GUERCHE VOLLEY	400,00 €	Utilisation de la salle de La Vannerie 4 H par semaine	382,33 €
S/TOTAL	37 652,40 €		35 696,66 €

SPORTS LOISIRS	GRYMDA ECOLE DE DANSE MODERN JAZZ	400,00 €	Utilisation de la salle de la Vannerie 10 H par semaine Subvention pour les adhérents guerchais	248,00 €	
	TWIRLING LOISIRS		16 twirleuses en loisirs	152,42 €	
	LES JONGLEURS FITNESS		Dossier global avec la section gymnastique	652,29 €	
	CYCLOTOURISTES	200,00 €	Utilisation de la salle sous la salle polyvalente (60 H) Réflexion d'organisation des 50 ans du club en 2025	149,83 €	
	LES LEOPARDS GUERCHAIS		Utilisation de l'ancien dojo de la salle de la Vannerie 1 H 30 par semaine 7 à 8 fois dans l'année Projet : organisation d'un évènement de type course nature Ne fonctionne plus à l'année civile depuis le 01/01/2023, d'où un compte sur résultat sur 8 mois	335,50 €	
	DYNAMIQUE DANSE	450,00 €	Utilisation salle polyvalente 6 H 30 par semaine Projet : ouverture d'un nouveau cours	507,63 €	
	PETANQUE GUERCHaise		Utilisation terrain pétanque stade de La Vannerie 20 H par semaine de mars à décembre Entretien du terrain 5 fois par an par le service technique Installation bungalow sur le terrain en 2022 et fourniture du bardage (pose par l'association)	227,33 €	
	PETANQUE GUERCHaise	1 500,00 €	Participation demandée pour la construction d'un local de stockage	0,00 €	Interdire cette construction complémentaire
	PELE MELE SPORT LOISIRS - Sport Santé		Reprise de l'activité gym suite à la dissolution de l'association GYM VOLONTAIRE	627,75 €	
	ASSOCIATION DE RANDONNÉE PÉDESTRE NATURE ET DÉCOUVERTE (Rannée)	700,00 €	A organisé un déjeuner-spectacle à Pouancé en janvier 2023 pour les 30 ans de l'association (4 046,66 €)	640,67 €	
	S/TOTAL	3 250,00 €		3 541,42 €	
DIVERS	PAIDEIA		Utilisation du complexe sportif 4 H par semaine + quelques dimanches dans l'année Stockage des costumes dans les anciens bureaux de l'école La Providence Salle de la Salorge pour répétitions des cours de chant	260,92 €	
	PAIDEIA	5 000,00 €	30 ans de l'association en 2024 : spectacle les 10, 11 et 12 mai au centre culturel d'Argentré du Plessis (Besoins : techniciens son et lumière - cours de chant - Création de décors et costumes sur mesure)	2 500,00 €	

L'OUTIL EN MAIN DU PAYS GUERCHAIS	390,00 €	Utilisation de l'atelier rue Frédéric Chopin 7 H par semaine 15 enfants de La Guerche + 42 des communes limitrophes (42 enfants des autres communes non subventionnés) Projet : acquisition imprimante 3D pour fabrication de petits objets	470,17 €
S/TOTAL	5 390,00 €		3 231,09 €
PELE-MELE (fréquentation ALSH)		Fréquentation 2023 = 2 206 journées x 9,34 € = 20 604,04 € - 16 598,35 € (acomptes 2023) = 4 005,69 € (Solde) Acomptes 2024 : 20 604,04 € x 75 % = 15 453,03€ payable en 3 acomptes de 5 151,01 € Total 2024 : 19 458,72 €	19 458,72 €
PELE-MELE (fonctionnement ALSH)		Fonctionnement prévisionnel = 38 000 € (dont 19 437,64 € versé par la CAF pour la CTG) réparti au prorata de la fréquentation en 2023 (2 206 journées = 27,45 %) 38 000 € - 19 437,64 € = 18 562,36 € x 27,45 % = 5 094,69 €	5 094,69 €
LA GAULE GUERCHAISE	Entre 100 et 500 €	Activités nouvelles : lâcher de truites dans la rivière La Seiche à Availles - Moutiers et Visseiche Projet : labellisation d'un parcours de pêche pour familles Patrimoine : 1/4 de l'étang de Carcraon 632 adhérents dont 85 Guerchais	100,00 €
LA BOUEZE	500,00 €	Salle du centre culturel La Sallorge : 1 H pour les cours + atelier danse pour les élèves 3 adhérents (dont 1 Guerchais)	100,00 €
BILLARD CLUB DU PAYS GUERCHAIS		Utilisation de la salle de basket lors de l'open de billard Demande de subvention pour achat de moquettes pour l'open national de billard du 30 mars et 1er avril 2024 (protection du sol de la nouvelle salle de basket) : devis de 1 042,50 € et 1 167 €	1 000,00 €

ASSOCIATION CANTONALE DE JUMELAGE LA GUERCHE-KSIAZ (Pologne)	250 € ou +	Utilisation de la salle de conférence de la maison de santé 6 à 7 fois par an Participation aux interjumelages Acompte pour réservation et projets en vue d'accueillir en 2025 Frais de partenariats pour répondre aux projets de subvention de l'Europe	250,00 €	
COMITE DE JUMELAGE LA GUERCHE-BROME (Allemagne)	250,00 €		250,00 €	
COMITE DE JUMELAGE LA GUERCHE-BROME (accueil à La Guerche)	1 000,00 €	Accueil des Allemands du 9 au 11 mai 2024	1 000,00 €	
COMITE DE JUMELAGE LA GUERCHE-PAUCA (Roumanie)	250,00 €	Préparation du voyage en 2025	250,00 €	
UNC-PG-SOLDAT DE France	300,00 €		300,00 €	
UNC-PG-SOLDAT DE France	100,00 €	Transport borne de la 2ème DB = 100 € Participation de l'association pour l'achat de la borne = 1 000 € (sur une dépense de 2 000 € HT)	100,00 €	
CLUB DES RETRAITES GUERCHAIS	400,00 €	Gratuité accordée à l'association pour 5 dates dans l'année	400,00 €	
AMICALE DES ANCIENS TRAVAILLEURS	380 € ou +	Utilisation de la salle des associations d'Availles (30 € par réunion) et salle communale d'Availles (180 € pour les repas)	380,00 €	
FNATH FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET HANDICAPES MUTILES DU TRAVAIL	165,00 €	119 adhérents dont 25 Guerchais	160,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	950,00 €	Aide alimentaire, vêtements, vaisselle, essence, santé, séjours vacances, micro-crédit, aide en accompagnement administratif pour 30 familles (dont 8 familles migrantes) suite à la demande des assistantes sociales Beaucoup de demandes en 2023. A dû réduire les aides par manque de budget et de bénévoles Locaux prêtés par la Paroisse, via l'association des chapelles	950,00 €	
PARTAGE ANIM	2 000,00 €	Animations pour les résidents de l'EHPAD. Projet d'achat d'un triporteur électrique adaptés aux résidents (coût : 13 189,20 €)	1 000,00 €	

ADMR AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	200,00 €	5 animations en 2023 dont une en partenariat avec le CCAS Patrimoine : locaux administratifs du 21 promenade du Grand Mail	150,00 €	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU CANTON GUERCHAIS	300,00 €	5 collectes prévues à La Guerche dans la salle polyvalente Campagne sensibilisation dans les écoles Mise à disposition de la salle polyvalente pour les collectes (gratuité)	300,00 €	
LA GUERCHE.COM 'AVENIR	6 000,00 €	Reconduction des animations de printemps et de Noël	6 000,00 €	
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés de Janzé)	254,01 €	Montant de la participation financière pour l'année 2023-2024 demandé par la mairie de Janzé	254,01 €	
VOIX DES PORTES DE BRETAGNE	100,00 €	3 adhérents de La Guerche	100,00 €	
RESTAURANTS DU CŒUR	19 600,00 €	351 personnes de la commune accueillies (65 300 repas)	900,00 €	
CLIC DE LA ROCHE AUX FEES - CODEM	1 784,40 €	Demande de 0,40 € par habitant. Interventions sur 16 communes de La Roche aux Fées et 10 de Vitré Co. Financement à 75 % par le CD 35 et la MDPH. Siège de l'association à La Guerche Utilisation des locaux à la maison de santé (coût de la location : 127,90 € par mois)	1 784,40 €	
CENTRE SOCIAL	78 256,00 €	CEJ remplacé par la CTG. Augmentation dépenses (principalement multi-accueil). -> FONCTIONNEMENT CS = 78 256 € (demandé) -> ACTIVITES = 84 879 € (demandé) TOTAL = 163 135 €	61 068,00 €	En attente réunion financement CAF/ centre social du 20/03
	84 879,00 €		61 834,00 €	
ANIMATIONS ET CULTURE	250,00 €	Demande de subvention de fonctionnement (Mardis de l'Eté payés directement par la Ville)	250,00 €	
Associations des commerçants non sédentaires 35		Calcul établi sur le chiffre d'affaires des droits de place 2023 = 31 539,16 € x 5% = 1 576,96 € (ce montant sera réparti par décision du Maire suivant le nombre d'adhérents Ille-et-Vilaine et de Mayenne ayant un emplacement fixe sur le marché)	1 576,96 €	
Association des commerçants non sédentaires 53				
S/TOTAL	197 538,41 €		165 010,78 €	

ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (ex-PIGEON)	300,00 €	Projet d'acquisition d'un barnum (800 €) et bancs dépliables (69 € l'unité)	300,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE (SPORT)	350,00 €	Cotisation USEP (courrier du 25/01/2024)	300,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (SPORT)	300,00 €	Matériel de sport (mail du 20/02/2024)	300,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	408,00 €	Subvention pour la classe ULIS (achat d'un meuble de rangement = 408 €) (mail du 22/12/2023)	408,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE		Année 2023-2024 : 104 élèves sorties scolaires : 104 élèves x 18 € = 1 872 € arbre de Noël : 104 élèves x 7 € = 728 € Total = 2 600 €	2 600,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE OCCE		Année 2023-2024 : 188 élèves sorties scolaires : 188 élèves x 18 € = 3 384 € arbre de Noël : 188 élèves x 7 € = 1 316 € Total = 4 700 € Augmentation souhaitée du montant par élève (coût transport en hausse)	4 700,00 €
APEL LA PROVIDENCE ST JOSEPH			300,00 €
LA PROVIDENCE SPORTS (maternelles)	650,00 €	Dossier global	300,00 €
LA PROVIDENCE SPORTS (élémentaires)			300,00 €
SAINT JOSEPH SPORTS	600,00 €	Utilisation salle de sport 12 ou 2 mercredis pour compétition de volley Activités nouvelles : compétitions de volley suite ouverture de l'option en 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	600,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES FONTAINES	300,00 €	Projet de rencontres sportives au sein du district et Dinard	600,00 €
OGEC LYCEE HOTELIER SAINTE THERESE	3 000,00 €	Aménagement d'une salle "bien-être" Valorisation des préparations culinaires en image par l'achat d'une boîte à photos Réhabilitation du foyer pour les élèves avec rafraîchissement des murs, du sol et achat de matériel adapté aux besoins d'un foyer (fauteuils, tables, distributeur de boissons)	300,00 €

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE LYCEE HOTELIER SAINTE THERESE	1 000,00 €	Projet génération 2024 (jeux paralympiques) Réhabilitation d'un local pour des animations artistiques et culturelles Achat d'un orgue électronique, batterie, guitare... Achat de nouveaux maillots floqués avec le logo LHST	1 000,00 €	Dont 400 € pour le projet jeux paralympiques (versement si le projet aboutit)
LYCÉE HOTELIER (piscine)	180,00 €	Cours de piscine pour 6 élèves guerchais x 30 € = 180 € (sur présentation des factures)	180,00 €	
GROUPE ST-EXUPERY (piscine)	2 265,00 €	Crédit ouvert pour les élèves concernés pour l'année scolaire 2023/2024 pour une dépense prévisionnelle de 2 265,40 € (remboursement sur factures)	2 265,00 €	
GROUPE ST-EXUPERY (commerce pédagogique)	1 200,00 €	Correspond au montant de la location annuelle (100 € par mois)	1 200,00 €	
S/TOTAL SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES	10 553,00 €		15 653,00 €	
La Providence Convention charges à caractère social		18 € pour les sorties scolaires x 316 élèves = 5 688 € 7 € pour Noël x 316 élèves = 2 212 € Total = 7 900 €	7 900,00 €	
La Providence Restauration scolaire (surveillance, entretien des locaux)		1 H 20 par jour scolaire pour restauration x 18,48 € x 9 agents = 30 824,64 € 3 H par jour scolaire pour entretien x 18,48 € = 7706,16 €	38 530,80 €	
La Providence (stage base-ball)				
La Providence Laverie	742,79 €	Facture 2023 fournie	742,79 €	
La Providence Piscine		Ouverture du crédit et remboursement sur présentation des factures Estimatif dépenses pour année scolaire 2023-2024 (3 trimestres = 13 000 €)	13 000,00 €	
S/TOTAL PROVIDENCE	742,79 €		60 173,59 €	
Total subventions Scolaires et parascolaires	11 295,79 €		75 826,59 €	
Subventions non attribuées pour les sorties scolaires des collèges et lycées		Crédit ouvert pour versement de 18 € par élève avec séjour minium de 3 jours (justificatifs à présenter) pas de voyages scolaires en 2020-2021-2022	3 000,00 €	
Indemnisation préjudice commercial (attribué)		M. BRIAND (boulangerie rue de Rennes)	11 200,00 €	
Indemnisation préjudice commercial (provision)			10 000,00 €	

Subvention exceptionnelle (soutien sportif de haut niveau)		Marceau GARDIE (championnat du monde de hockey subaquatique en Malaisie du 16 au 27/07/2024)	150,00 €	
Provision pour subventions complémentaires		Montant à ajuster suivant subventions votées et crédit inscrit au BP (= 311 200 €)	3 543,46 €	
TOTAL	255 126,60 €		311 200,00 €	

AUTRES SUBVENTIONS

CCAS La Guerche	11 200,00 €		11 200,00 €	
Subvention pour goûter de NOEL	1 500,00 €		1 500,00 €	

Subvention centre de loisirs Visseiche accueil enfant guerchais	945,00 €	5 enfants 94,5 jours x 10 € = 945 € en 2023	945,00 €	
---	----------	---	----------	--

TOTAL avec subventions CCAS	268 771,60 €		324 845,00 €	
------------------------------------	---------------------	--	---------------------	--

- **PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 – articles 65748 - 657362 et 657341.**

Reçu le 9 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 32 - Désaffectation de la piscine caneton – (Nomenclature : 3.6) -

Mme le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1321-1 à L. 1321-5 ;
Vu la délibération n° 2017 - 139 du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2017 relative au procès-verbal de mise à disposition de la piscine Caneton de la Guerche de Bretagne ;

Vu la délibération n° 2019-122 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 approuvant la convention entre Vitré Communauté et la commune de la Guerche-de-Bretagne en vue de la réalisation d'un équipement aquatique communautaire sur le territoire de ladite commune ;

Vu la délibération n° 5 du 18 janvier 2014 déclarant la piscine de La Guerche-de-Bretagne d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° 2017_224 du 15 décembre 2017 portant procès-verbal de mise à disposition de la piscine de La Guerche de Bretagne ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° 2019_204 du 13 décembre 2019 approuvant la convention entre Vitré Communauté et la commune de La Guerche-de-Bretagne en vue de la réalisation d'un équipement aquatique communautaire sur le territoire de ladite commune ;

Vu la délibération n° 2024_030 du Conseil d'agglomération en date du 8 février 2024 approuvant la fermeture de la Piscine « Caneton » à La Guerche-de-Bretagne ;

Considérant que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. [...] » ;

Considérant que la piscine Caneton a été mise, de plein droit, à la disposition de Vitré Communauté suite au transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs » ;

Considérant qu'il avait été convenu, dans le cadre de la convention susvisée, que la piscine Caneton poursuivrait son activité jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine communautaire Aqua'Va située à La Guerche-de-Bretagne ;

Considérant l'ouverture de la nouvelle piscine communautaire Aqua'Va prévue le 2 mars 2024 et donc a fortiori la fermeture de la piscine Caneton à cette même date ;

Considérant qu'il n'a plus lieu de mettre à disposition de Vitré Communauté la piscine Caneton ;

Considérant que cela nécessite de procéder à la désaffectation de la piscine Caneton ;

Considérant que la désaffectation implique le recouvrement de l'ensemble des droits et obligations portant sur ledit bien par la commune de La Guerche-de-Bretagne ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la désaffectation de la piscine Caneton à compter du 2 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE cette proposition,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 33 – Maison HELENA et logements locatifs sociaux – Approbation du projet – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'ESPACIL HABITAT a présenté les projets de construction suivants à La Guerche-de-Bretagne :

1°) Quartier de La Robelière :

- 24 appartements T1 bis pour des jeunes actifs de moins de 30 ans : logements en module bois 3D, avec un niveau de performance RE 2028 ; construction envisagée en 2025.
- Proposition de 6 lots libres à la construction
- Construction de 4 logements locatifs sociaux (PLSA)

Pour les lots libres à la construction et les logements locatifs sociaux, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre n'est pas établi à ce jour.

Il est précisé qu'ESPACIL est propriétaire du terrain nécessaire à la réalisation de ces constructions.

2°) Construction d'une résidence de 24 logements PLUS/PLAI/PLS (Maison HELENA) et de 5 pavillons locatifs sociaux (PLS) avec garage sur l'ancien site de la piscine caneton rue des Sablonnières – performance énergétique RE 2025.

Concernant la Maison HELENA, il est précisé que les futurs habitant(e)s devront adhérer au projet de vie avec la signature de la charte qui se rapporte à ce type de structure destiné à des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes. Les logements sont des appartements T2 ou T3 adaptés pour faciliter le maintien à domicile. Une salle commune sera aménagée partiellement par la ville et ESPACIL. Des activités seront proposées par un coordinateur/animateur afin que le projet de vie fonctionne. (En général, mission assurée par le CCAS de la ville). Ces activités, donneront lieu au versement d'une contribution financière des locataires, soumise à validation du COPIL.

Afin qu'ESPACIL lance les différentes phases de réalisation de ces deux projets, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions d'ESPACIL telles que mentionnées ci-dessus ;
- De valider le projet de Maison HELENA avec la mise en place d'un coordinateur par le CCAS de La Guerche-de-Bretagne ;
- De céder gratuitement à ESPACIL l'emprise foncière nécessaire à la construction de la Maison HELENA et de 5 pavillons locatifs sociaux rue des Sablonnières, sur le site de l'ancienne piscine désaffectée ;
- De prendre en charge la démolition, la dépollution et les études diagnostiques du sol ;
- De réaliser la viabilisation nécessaire à ces constructions ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE cette proposition,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 34 - TRAVAUX RUE DE RENNES : Attribution du marché de voirie – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il précise que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie concernant les travaux de la rue de Rennes a été lancée le 25 janvier.

La Commission Marché A Procédure Adaptée propose d'attribuer ce marché à l'entreprise PIGEON pour la somme de 520 350,53 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de retenir la proposition de l'entreprise PIGEON TP – 2 La Guérinière – 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS pour un montant de 520 350,53 € HT pour les travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de la rue de Rennes,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le marché avec ladite entreprise.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 35 - TRAVAUX - 34 RUE DE NANTES : Lot menuiseries – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2023-72 du 23 novembre 2023, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes. Le lot Menuiseries et ferronnerie étant infructueux, une nouvelle consultation a été lancée le 25 janvier 2024.

La Commission Marché A Procédure Adaptée propose de déclarer la seule offre reçue « inacceptable » : le montant de l'offre est très supérieur à celui de l'estimatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de déclarer l'offre reçue inacceptable, en vertu de l'article L 2152-3 du Code des Marchés Publics ; son prix excédant les crédits budgétaires alloués au projet tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure,**
- **DÉCIDE de relancer une consultation pour ces travaux.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 36 - Indemnité de gardiennage de la Basilique et montant du loyer du presbytère – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire précise que, comme chaque année, pour permettre l'exécution du budget, il convient de prendre une délibération concernant le montant alloué pour le gardiennage de la Basilique ainsi que pour le loyer du presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE à 546 €, pour l'année 2024, le montant de l'indemnité à verser pour le gardiennage de la Basilique,**
- **PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 à l'article 6282,**
- **FIXE le montant du loyer du presbytère à 546 €,**
- **PRÉCISE que la recette est inscrite au budget primitif 2024 à l'article 752-2.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 37 - INDEMNITÉS DES ÉLUS – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire indique que, conformément à la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 et à l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2023 est transmis aux membres du Conseil Municipal pour information.

Il est le suivant :

NOM Prénom des élu(e)s	Indemnités de fonction élu versées par la mairie de La Guerche de Bretagne - € bruts	Remboursements de frais (€ nets)
BONNANT Katia	11 193,78	0,00 €
DARRICAU Brigitte	11 193,78	
DESPREZ Olivier	11 193,78	
FEVRIER Daniel	11 193,78	
GERMOND Carine	11 193,78	
GUIHENEUX Elisabeth	29 663,52	
LETORT Amand	12 872,76	
MOREAU Jean-Charles	6 156,54	
VINCENT Mathieu	11 193,78	

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2023.

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 38 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget principal – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2024 du budget principal. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 22 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	5 772 155,71 €
Section d'Investissement :	4 788 530,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte le Budget Primitif 2024 du budget principal tel que présenté.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 39 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Service Public Industriel et Commercial Panneaux photovoltaïques – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 22 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation :	77 682,89 €
Section d'Investissement :	74 151,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte le Budget Primitif 2024 du budget annexe Service Public Industriel et Commercial Panneaux photovoltaïques tel que présenté.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2024 – 40 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange). Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 22 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	989 515,91 €
Section d'Investissement :	1 060 282,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte le Budget Primitif 2024 du budget annexe du lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) tel que présenté.**

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

A ce sujet, Mme le Maire informe l'assemblée que 9 lots sont libres à la vente, une option a été posée pour un lot, et deux réservations ont été signées.

N° 2024 – 41 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du Lotissement de la Chataigneraie. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 22 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	255 009,61 €
Section d'Investissement :	328 878,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***ADOpte le Budget Primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la Chataigneraie tel que présenté.***

Reçu le 4 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

A ce sujet, Mme le Maire informe l'assemblée que deux options ont été posées pour ce lotissement.

N° 2024 – 42 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – (Nomenclature : 4.1) -

Mme le Maire indique que, suite aux différentes décisions intervenues depuis le 1^{er} mars 2023 concernant l'organisation des services et le déroulé des carrières des agents, il est proposé de valider la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

Concernant les emplois non permanents, il est proposé, au cours de l'année 2024, de créer des postes non permanents pour faire face aux besoins des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***VALIDE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :***

Filière ADMINISTRATIVE	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
	16/09/2015	Attaché principal	1		1	1		1
	14/09/2017	Attaché	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois attachés	2	0	2	2	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)	21/12/2017	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
		Rédacteur			0			0
		Total cadre d'emplois rédacteurs	2	0	2	2	0	2
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	18/05/2017	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	28/05/2019	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	08/10/2020	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		1	0		0
	21/01/2021	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	22/02/2024	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		0,29	0,29	0,29		0,29
	12/12/2023	Adjoint administratif	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint administratif 35 H	1		1	1		1
	22/02/2022	Adjoint administratif 33,5/35 ^{ème}		0,96	0,96	0,96		0,96
	22/02/2022	Adjoint administratif 30/35 ^{ème}		0,86	0,86	0,86		0,86
	15/12/2021	Adjoint administratif 31,5/35 ^{ème}		0,90	0,90	0,90		0,90
	Total cadre d'emplois adjoints administratifs	6	3,00	9,01	8,01	0	8,01	
Total emplois permanents filière administrative			10	3,00	13,01	12,01	0	12,01

	EMPLOIS NON PERMANENTS (Accroissement temporaire d'activité – art 3 ; al.1 Loi du 26/01/1984 modifiée)		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération : 1 poste pour 2024	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	28/02/2023	1 poste administratif	1		1			0
			1	0,00	1,00	0	0,00	0,00
Total filière administrative			11	3,00	14,01	12,01	0,00	12,01

Filière TECHNIQUE	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
	06/07/2021	Ingénieur	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois ingénieurs	1	0	1	1	0	1
	12/12/2019	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois techniciens	1	0	1	1	0	1
	28/05/2019	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	28/05/2019	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	21/01/2021	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	12/05/2022	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	28/02/2023	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	22/02/2024	Agent de maîtrise principal		0,91	0,91	0,91		0,91
	28/03/2019	Agent de maîtrise	1		1	1		1
	06/07/2021	Agent de maîtrise	1		1	1		1
	06/07/2021	Agent de maîtrise	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois agents de maîtrise	8	0,91	8,91	8,91	0	8,91
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)	15/01/2009	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	21/10/2021	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	12/07/2023	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		0,86	0,86	0,86		0,86
	12/12/2019	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		1	1		1
	21/12/2017	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		1	0		0
	12/12/2019	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		0,45	0,45	0,45		0,45
	10/09/2020	Adjoint technique	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31,75/35		0,91	0,91	0,91		0,91
	22/02/2024	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		1			
	22/02/2024	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31/35		0,89	0,89			
	28/02/2019	Adjoint technique	1		1	1		1
	18/05/2017	Adjoint technique	1		1	1		1
	15/09/2016	Adjoint technique	1		1	1		1
	10/09/2020	Adjoint technique	1		1	1		1
	22/02/2022	Adjoint technique	1		1	1		1
	06/07/2021	Adjoint technique 31/35 ^{ème}		0,89	0,89	0,89		0,89
	06/07/2021	Adjoint technique 30/35 ^{ème}		0,86	0,86	0,86		0,86
	17/07/2008	Adjoint technique 28/35 ^{ème}		0,8	0,80			0
	12/07/2023	Adjoint technique 28/35 ^{ème}		0,8	0,80	0,8		0,80
	Total cadre d'emplois adjoints techniques	12,00	6,45	18,46	14,77	0	14,77	
Total emplois permanents filière technique			22,00	7,36	29,37	25,68	0,00	25,68

	EMPLOIS NON PERMANENTS (Accroissement temporaire d'activité – art 3 ; al.1 Loi du 26/01/1984 modifiée)		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération du 28/02/2023 : 5 postes + 1 apprenti	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)		Apprenti	1		1,00		1	1,00
		Adjoint technique	1		1,00		0,66	0,66
		Adjoint technique	1		1,00		0,36	0,36
		Adjoint technique	1		1,00		0,31	0,31
		Adjoint technique						
		Adjoint technique						
			4	0,00	4,00	0,00	2,33	2,33

Total filière technique	26,00	7,36	33,37	25,68	2,33	28,01
--------------------------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------

Filière MEDICO- SOCIALE	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C)	21/12/2017	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	21/01/2021	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	28/02/2023	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
	22/02/2024	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois des ATSEM	4,00	0,00	4,00	4	0	4
	Total emplois permanents filière médico-sociale	4,00	0,00	4,00	4	0	4	

	EMPLOIS NON PERMANENTS (Accroissement temporaire d'activité – art 3 ; al.1 Loi du 26/01/1984 modifiée)		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération : 1 poste d'ap- prenti	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des ATSEM (catégorie C)		Apprenti	1		1	0	1	1
			1	0,00	1,00	0	1	1

Total filière médico-sociale	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
-------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Filière ANIMATION	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des animateurs (catégorie B)					0,00			0
			0,00	0,00	0,00	0	0	0
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C)	12/07/2023	Adjoint d'animation	1		1,00	1		1
	12/07/2023	Adjoint d'animation		0,71	0,71	0,71		0,71
		Total cadre d'emplois des adjoints d'animation	1,00	0,71	1,71	1,71	0	1,71
Total emplois permanents			1,00	0,71	1,71	1,71	0	1,71

	EMPLOIS NON PERMANENTS (Accroissement temporaire d'activité – art 3 ; al.1 Loi du 26/01/1984 modifiée)		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération du 28/02/2023 : 1 poste animateur + 5 postes d'adjoints d'animation	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des animateurs (catégorie B)		Animateur 35 h	1		1,00			
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C)		Adjoint d'animation	1		1,00		0,19	0,19
		Adjoint d'animation	1		1,00		0,15	0,15
		Adjoint d'animation	1		1,00		0,17	0,17
		Adjoint d'animation	1		1,00			
		Adjoint d'animation	1		1,00		0,17	0,17
			6,00	0,00	6,00	0,00	0,68	0,68
Total filière animation			7,00	0,71	7,71	1,71	0,68	2,39

Filière POLICE	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C)	15/01/2009	Brigadier chef principal	1		1	1		1
	28/02/2023	Brigadier chef principal	1		1			0
	28/02/2023	Gardien brigadier	1		1			0
		Total cadre d'emplois des agents de police	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Total emplois permanents filière police			3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00

Filière CULTURELLE

EMPLOIS PERMANENTS	Temps travail	Effectifs pourvus
--------------------	---------------	-------------------

	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
	12/12/2019	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		0,80	0,80	0,80		0,80
		Total cadre d'emplois assistants de conservation	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)	21/01/2021	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1		1	1		1
	22/02/2024	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1		1	1		1
	17/11/2016	Adjoint du patrimoine		0,71	0,71	0	0,71	0,71
		Total cadre d'emplois adjoints du patrimoine	2	0,71	2,71	2	0,71	2,71
Total emplois permanents filière culturelle			2,00	1,51	3,51	2,80	0,71	3,51

	EMPLOIS NON PERMANENTS (Accroissement temporaire d'activité – art 3 ; al.1 Loi du 26/01/1984 modifiée)		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération : 1 poste pour 2022	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)	22/02/2022	Adjoint du patrimoine	1	0,00	1,00			0
		Total cadre d'emplois adjoints du patrimoine	1	0,00	1,00	0	0	0

Total filière culturelle	3,00	1,51	4,51	2,80	0,71	3,51
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

- **DÉCIDE de créer, pour l'année 2024, les postes non permanents suivants en fonction des besoins :**
 - **1 poste d'adjoint administratif**
 - **5 postes d'adjoints techniques**
 - **1 poste d'animateur**
 - **5 postes d'adjoint d'animation**
 - **1 poste d'apprenti (espaces verts)**
- **AUTORISE Mme le Maire à procéder à la nomination.**

Reçu le 8 avril 2024 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES -

Mme le Maire sollicite les élus pour la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024. Du fait de la baisse du nombre de conseillers municipaux, elle demande que chacun prenne 4 heures de permanence.

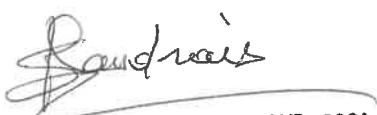
Daniel FÉVRIER rappelle la coupe de France de Billard qui a lieu du 30 mars au 1^{er} avril 2024 au complexe sportif, ainsi que la marche utile le samedi 30 mars à 10 heures (rendez-vous devant la mairie).

Brigitte DARRICAU indique également que la chasse aux œufs organisée par le centre social du pays de La Guerche de Bretagne – Kreiz 23 – aura lieu le samedi 30 mars à partir de 15 heures.

Carine GERMOND informe l'assemblée que l'association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques organise un concours de palets et un vide-grenier le dimanche 31 mars sur le parking du Super U.

Séance levée à 22 heures 30

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance



Mis en ligne le 29 AVR. 2024
Par Élisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

